

## Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note doit être mise en ligne sur le site de la commune lorsque ce dernier existe.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

#### I. Le cadre général du compte administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents *budgets annexes*<sup>1</sup>.

##### Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

#### II. Budget principal

---

<sup>1</sup> Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

# FONCTIONNEMENT

## FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
011	Charges à caractère général	427 915.04	511 840.00	395 277.56
012	Charges de personnel et frais assimilés	727 710.08	752 600.00	730 396.93
014	Atténuations de produits	23 222.19	26 500.00	21 025.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	21 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	361 606.87	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 190.86	75 050.79	181 750.48
65	Autres charges de gestion courante	210 998.13	219 025.34	209 866.54
66	Charges financières	91 729.46	102 000.00	86 241.33
67	Charges exceptionnelles	75.00	2 000.00	0.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	11 500.00	20 000.00	20 000.00
		<b>1 565 340.76</b>	<b>2 091 623.00</b>	<b>1 644 557.84</b>

## FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 000.00	250 000.00	250 000.00
013	Atténuations de charges	24 766.73	5 000.00	4 984.82
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 693.26	20 000.00	79 634.45
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 318.35	33 027.00	38 251.81
73	Impôts et taxes	973 276.40	1 139 603.00	1 012 390.40
74	Dotations, subventions et participations	724 941.78	595 033.00	684 587.40
75	Autres produits de gestion courante	48 663.26	48 500.00	46 384.75
76	Produits financiers	6.24	10.00	3.53
77	Produits exceptionnels	1 446.00	450.00	47 135.09
		<b>2 078 112.02</b>	<b>2 091 623.00</b>	<b>2 163 372.25</b>

## INVESTISSEMENT

### INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	20 000.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 693.26	20 000.00	79 634.45
16	Emprunts et dettes assimilées	109 366.54	613 500.00	111 029.83
20	Immobilisations incorporelles	30 347.22	47 752.78	5 930.11
204	Subventions d'équipement versées	42 298.79	5 780.00	695.34
21	Immobilisations corporelles	123 269.22	231 272.16	74 381.37
23	Immobilisations encours	495 206.22	1 161 061.24	113 736.55
		<b>813 181.25</b>	<b>2 099 366.18</b>	<b>385 407.65</b>

### INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	929 836.84	762 427.67	762 427.67
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	361 606.87	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 190.86	75 050.79	181 750.48
10	Dotations, fonds divers et réserves	390 557.19	334 537.85	335 692.17
13	Subventions d'investissement	181 981.00	65 743.00	113 879.92
16	Emprunts et dettes assimilées	1 043.03	500 000.00	1 313.59
		<b>1 575 608.92</b>	<b>2 099 366.18</b>	<b>1 395 063.83</b>

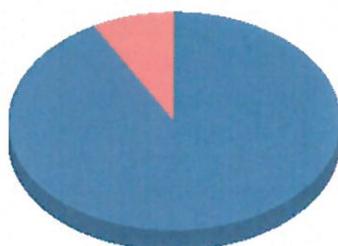
## RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2016 Budget Principal Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture
Investissement	762 427.67 €	247 228.51 €	1 009 656.18 €
Fonctionnement	250 000.00 €	268 814.41 €	518 814.41 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 012 427.67 €</b>	<b>516 042.92 €</b>	<b>1 528 470.59 €</b>

## EMPRUNTS

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
<b>2016</b>	196 222.56 €	86 241.33 €	109 981.23 €	1 743 188.67 €

### Répartition du capital remboursé par nature de taux



■ Fixe	91.8%
■ Révisable	8.2%
Total:	100.0%

### III. Budget assainissement

#### EXPLOITATION

##### EXPLOITATION DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
011	Charges à caractère général	38 315.08	57 099.42	39 433.51
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	0.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 260.99	52 682.58	52 682.58
67	Charges exceptionnelles	0.00	500.00	0.00
		<b>90 576.07</b>	<b>110 282.00</b>	<b>92 116.09</b>

##### EXPLOITATION RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	19 832.78	21 261.86	21 261.86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 832.62	13 616.43	12 116.43
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	76 887.53	73 403.71	87 824.48
74	Dotations, subventions et participations	3 285.00	2 000.00	2 000.00
		<b>111 837.93</b>	<b>110 282.00</b>	<b>123 202.77</b>

#### INVESTISSEMENT

##### INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 832.62	13 616.43	12 116.43
20	Immobilisations incorporelles	0.00	20 000.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	5 995.20	10 000.00	0.00
23	Immobilisations encours	1 116.73	137 686.54	3 386.57
		<b>18 944.55</b>	<b>181 302.97</b>	<b>15 503.00</b>

## INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	60 022.36	116 100.39	116 100.39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 260.99	52 682.58	52 682.58
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 663.24	12 520.00	12 520.70
13	Subventions d'investissement	7 098.35		
		<b>135 044.94</b>	<b>181 302.97</b>	<b>181 303.67</b>

## RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2016 Budget assainissement Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture
Investissement	116 100.39 €	49 700.28 €	165 800.67 €
Fonctionnement	21 261.86 €	9 824.82 €	31 086.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>137 362.25 €</b>	<b>59 525.10 €</b>	<b>196 887.35 €</b>

## IV : Budget Lotissement Coat Joseb.

### FONCTIONNEMENT

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	40 007.81	0.00
		<b>0.00</b>	<b>40 007.81</b>	<b>0.00</b>

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	27 313.57	27 313.57	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	12 621.54	0.00
75	Autres produits de gestion	0.00	72.70	0.00
		<b>27 313.57</b>	<b>40 007.81</b>	<b>0.00</b>

### INVESTISSEMENT

#### INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	40 007.81	0.00
		<b>0.00</b>	<b>40 007.81</b>	<b>0.00</b>

#### INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2015	BP + DM 2016	CA 2016
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	40 007.81	0.00
		<b>0.00</b>	<b>40 007.81</b>	<b>0.00</b>

## RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2016 Budget Lotissement Coat Joseb - Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	27 313.57 €	0.00 €	27 313.57 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 313.57 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 313.57 €</b>

### V. Affectations des résultats 2016 aux budgets 2017

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat. En principe, si une collectivité territoriale vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés par la suite au budget primitif ; si elle vote le compte administratif après le budget primitif, elle doit adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

#### ➤ **Éléments à prendre en compte**

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- ✓ le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- ✓ les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de

financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

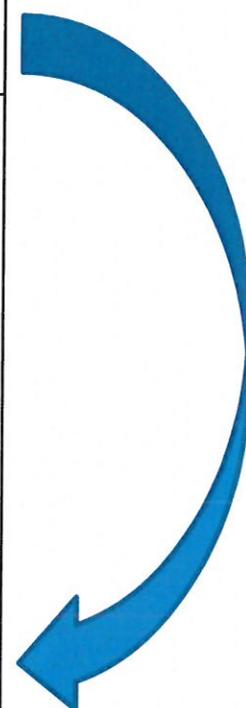
### ➤ Règles d'affectation du résultat

Seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant. Deux possibilités se présentent (art. R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT) :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire ; ce dernier est alors affecté en priorité, pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, au financement des dépenses d'investissement (compte 1064). Le surplus dégagé doit ensuite servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif (compte 1068). Le reliquat pourra être librement affecté en recettes de fonctionnement (au 002) et/ou en recettes d'investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068), ou être reversé exceptionnellement à la collectivité de rattachement ;
- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est déficitaire ; ce dernier est alors ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (au 001).

## BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice 2016 : - <b>excédent</b> - déficit	<b>518 814.41 €</b>
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2016 :</u>	
Affectation obligatoire :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)</li> <li>• aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)</li> <li>• à l'exécution du virement à la section d'investissement</li> </ul>	
Solde disponible affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement :</b></li> <li>• <b>affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement :</b></li> </ul>	<b>268 814.41 €</b>  <b>250 000.00 €</b>



## BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016 : - <b>excédent</b> - déficit	<b>31 086.68 €</b>
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2016 :</u>  Affectation obligatoire : <ul style="list-style-type: none"><li>• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)</li><li>• aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)</li><li>• à l'exécution du virement à la section d'investissement</li></ul> Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement :</b></li><li>• <b>affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement :</b></li></ul>	<b>31 086.68 €</b>



A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 4 avril 2017

Le Maire,  
Daniel LE CAËR

